

FICHE DE POSTE FAM

QUALIFICATION : Aide-Soignant(e)

IDENTIFICATION SELON LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE 66

FILIERE : Médico Social, filière adulte handicapée mentale
REGROUPEMENT DE METIERS : métiers du social

MISSIONS

L'aide soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre , l'AS réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend la dimension relationnelle des soins.

L'AS accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, il contribue à son bien être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent en équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, l'AS participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

SPECIFIQUES A L'ETABLISSEMENT

Accueil en internat de personnes adultes handicapées mentales et/ou physiques, nécessitant ***un accompagnement permanent de proximité.***

MISSION 1 : Assister et Accompagner les personnes dans tous les actes de la vie quotidienne en mettant en avant ses compétences paramédicales :

- action : aider à se laver, s'habiller, se déplacer et se nourrir en secondant les demandes de l'infirmière si des toilettes techniques sont à réaliser.
- action : assurer des tâches matérielles pour favoriser un accompagnement de qualité
- action : mettre en place les moyens de la sécurisation de l'accompagnement

MISSION 2 : Maintenir et favoriser les acquis de la personne à travers l'action éducative :

- action : observer et évaluer les possibilités du résident
- action : le solliciter pour le faire participer à chaque fois que cela est possible, sans surestimer
- action : créer un environnement conviviale et adapté
- action : participer avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire à l'élaboration du projet personnel d'accompagnement du résident
- action : assurer le suivi de ce projet

MISSION 3 : Soutenir, accompagner et encourager les activités de communication :

- action : mettre en place des activités d'éveil et de présence pour stimuler le résident
- action : l'inciter à communiquer par la parole et/ou le geste
- action : travailler la socialisation à travers la vie en collectivité et sur l'extérieure.
- action : respecter la personne dans son positionnement de citoyen
- action : favoriser l'épanouissement de la personne dans le "faire plaisir "
- action : respecter le cadre individualisé de lieu de vie

MISSION 4 : Accompagner dans les situations d'urgence :

- action : rassurer en situation de mal être
- action : mettre en place un accompagnement spécifique et individualisé
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas de trouble de comportement
- action : accompagne l'utilisateur en fin de vie
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas de deuil
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas d'altération de l'état général

MISSION 5 : Maintenir le lien familial :

- action : travailler en collaboration avec le représentant légal

- action : favoriser les outils de communication : téléphone, courrier, visites, etc.
- action : s'approprier l'histoire du résident pour mieux comprendre la problématique actuel et savoir adapter la réponse.
- action : assumer le rôle de référent auprès du résident

MISSION 6 : Transmettre son savoir et expérience

action : aider et accompagner les élèves durant leurs stages

action : participer à l'évaluation théorique et pratique du module de formation

action : expliquer la spécificité du rôle AS dans cet établissement

MISSION 7 : Projet d'Accompagnement Personnalisé

- action : il participe aux écrits du projet d'accompagnement personnalisé.
- action : il peut participer aux synthèses.

MISSION 8 : Travail en équipe :

- action : il sait écouter l'ensemble des professionnels.
- action : il est force de proposition et fait valoir ses idées.
- Action : il est capable d'échanger avec les professionnels dans une communication respectueuse.

MISSION 9 : Formation

- action : pour être au plus proche du besoin des usagers le professionnel doit pouvoir se former soit à sa demande, soit à la demande de l'employeur.

LIENS HIERARCHIQUES ET REGLES DE DELEGATION

Position dans l'organigramme :

Il est positionné hiérarchique sous la responsabilité du Directeur, du Directeur Adjoint et de l'IDE du service.

Il travaille en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle : Secrétaire, Moniteur Educateur, AMP, Psychologue, Kinésithérapeute et Psychomotricien.

COMPETENCES REQUISES

FORMATION/DIPLOME :

Diplôme Professionnel d'Aide Soignant ou CAFAS (ancienne dénomination)

COMPETENCES

- connaissance de l'handicap
- bonne aptitude physique et mentale

CONDITIONS PARTICULIERES

- l'amplitude horaire : 7h30 à 21h pour la journée
- travail le week-end : le samedi et le dimanche en journée continue de 12h.
- aptitude physique bonne en raison des pathologies des résidents : trouble de comportement avec agressivité possible sur le personnel et les autres résidents, crise comitiale nécessitant un "transport de fortune" en toutes situations, redressement d'un résident en situation de chute, etc.
- en raison de la lourdeur de la prise en charge de ce type de population, il est nécessaire de requérir des qualités psychologiques en matière de patience, de disponibilité, de contact dans la relation avec autrui et faire preuve de réserve en présence de toute personne étrangère au service.

MOYENS ET OUTILS NECESSAIRES POUR L'EXERCICE DE LA FONCTION
--

- Un temps hors présence auprès du résident de 2h30 est programmé chaque semaine, permettant soit de participer à une réunion de fonctionnement hebdomadaire, soit permettant de faire du travail de préparation ou d'investigation.
- Un temps de préparation de 3h toutes les quatre semaines est planifié pour préparer entre autres les projets d'accompagnement personnalisé.
- Accessibilité au dossier du résident : infirmier, éducatif et administratif.
- Moyens matériels sous la responsabilité de celui qui l'utilise : véhicule, téléphone mobile et matériel d'activité.
- Une vêtue professionnelle annuelle.